

**Syndicat
des Mobilités
de Touraine**

Velociti 
location de vélos en ville

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions générales de vente des prestations de location vendues sur le site Internet : <https://velociti.locvelo.com>

VELOCITI

Service de location de longue durée de VAE, bicyclettes et vélos pliants

Mis en œuvre par :

Syndicat des Mobilités de Touraine
60 avenue Marcel Dassault
CS 30651 Tours cedex 3

N° de téléphone : 02 47 33 12 00
Adresse du courrier électronique : mobilites@mobilites-touraine.fr

Et géré par :

Accueil Vélo et Rando
31 Boulevard Heurteloup
37000 TOURS

N° de téléphone : 02 47 33 17 99
Adresse du courrier électronique : velociti@mobilites-touraine.fr

Article 1 - Objet

Les présentes conditions régissent les ventes en ligne par le Syndicat des Mobilités de Touraine des prestations de location de bicyclettes, vélos à assistance électrique et vélos rallongés.

Les produits loués demeurent la propriété du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Article 2 – Prix

Les prix des prestations sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA et autres taxes applicables au jour de la commande), sauf indication contraire. Aucun frais de traitement nécessaire à la réalisation de la commande n'est ajouté.

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Le Syndicat des Mobilités de Touraine se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais le produit sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité, suivant les conditions du Règlement de Location en vigueur au moment de la commande.

Article 3 – Commandes

L'usager peut passer commande sur le site <https://velociti.locvelo.com> des prestations de souscription et de reconduction des contrats de location en vigueur au moment de la validation de la commande.

Dès que l'usager prend possession de la location des produits commandés, les risques de perte ou d'endommagement des produits lui sont imputés.

Les locations demeurent en attente :

- jusqu'au prépaiement en ligne par l'usager ou le paiement sur place du prix complet ou de la première mensualisation
- Et jusqu'à la validation des documents justificatifs par le Syndicat des Mobilité de Touraine

Le Syndicat des Mobilités de Touraine se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit (révision obligatoire non effectuée, incidents de paiements, etc...).

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande.

Article 4 – Validation de la commande

Toute commande figurant sur le site Internet <https://velociti.locvelo.com> suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente, sans exception ni réserve.

L'usager déclare en avoir parfaite connaissance avant confirmation de commande en cliquant sur le lien dans son panier : *Voir les Conditions Générales de Vente*.

La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

Un récapitulatif des informations de la commande et une facture des prestations et produits achetés seront communiqués, en format PDF et HTML (format d'email enrichi), via l'adresse email de confirmation de la commande, et déclarée dans le compte de l'usager au moment de la vente.

Article 5 – Paiement

Le fait de valider la commande implique pour l'usager l'obligation de payer le prix indiqué.

Le règlement de ses achats s'effectue par carte bancaire grâce au système sécurisé de paiement.

Le débit de la carte est effectué dès l'achat validé par la banque.

Article 6 – Rétractation

Les prestations vendues sont dans le cadre de l'exécution préalable d'un contrat de location de vélo et assorties éventuellement de prestations supplémentaires.

Lors des achats en ligne, l'usager valide de sa propre volonté le contrat préalablement accepté par le locataire et le loueur, pour une durée de location définie.

Dès lors, il n'existe pas de droit de rétractation au sens du Code du Commerce (Directive du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs) et des exceptions qu'il précise comme : « services totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation ou dont l'exécution a commencé, avec votre accord ».

Article 7 – Disponibilité

Les prestations sont disponibles suivant le Règlement de Location en cours lors de la conclusion du Contrat de Location. En cas de changement du Règlement de Location, le loueur en informera l'usager par email avec les nouvelles modalités le cas échéant.

Le renouvellement du contrat ne pourra pas être proposé si la maintenance obligatoire du vélo n'a pas été effectuée.

Article 8 – Livraison

Les prestations sont réputées livrées instantanément et après confirmation à l'usager par email du paiement et de la commande.

Article 9 – Garantie

Toutes les prestations bénéficient de la garantie d'exécution et sauf survenance d'une demande de retour du bien loué pour cause technique exceptionnelle.

Dans ce cas, la compensation de délai de location s'effectuera automatiquement. Aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée.

Article 10 – Responsabilité

Les prestations proposées sont conformes à la législation française en vigueur. Les responsabilités du Locataire et du Loueur sont définies par le Règlement de Location et s'appliquent dans le cadre des contrats conclus en ligne sur le site <https://velociti.locvelo.com>.

Article 11 - Droit applicable en cas de litige

La langue du présent contrat est la langue française. Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, le tribunal administratif d'Orléans sera compétent.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site <https://velociti.locvelo.com> sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive du Syndicat des Mobilités de Touraine et de ses partenaires.

Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Article 13 - Données personnelles

Le Syndicat des Mobilités de Touraine collecte les informations nominatives et les données personnelles concernant l'usager uniquement dans le cadre de la gestion de sa commande, ou à des fins d'amélioration du service.

Ces données peuvent aussi être transmises aux services du Syndicat des Mobilités de Touraine tels que ceux chargés de l'exécution des commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le Syndicat des Mobilités de Touraine est responsable du traitement des données collectées. Les données sont conservées pendant le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Pour exercer le droit d'accès, de rectification et d'effacement des données :

Monsieur le Délégué à la protection des données de Tours Métropole Val de Loire
60 avenue Marcel Dassault
CS 30651 37206 Tours Cedex 3
donneespersonnelles@tours-metropole.fr

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

La non-fourniture des données demandées entraînera le rejet de votre demande.

Article 14 – Archivage Preuve

Le Syndicat des Mobilités de Touraine archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés du Syndicat des Mobilités de Touraine seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.